

MAIRIE de ROYAT **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**



**Portant délégation de fonction d'Officier d'Etat-Civil à
Madame LASSERRE Stéphanie, Rédacteur, service Population**

Le Maire,

Vu l'article R.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à : Madame LASSERRE Stéphanie, fonctionnaire titulaire de la commune pour l'ensemble des attributions dévolues à l'officier de l'état civil

Article 2 : La signature par Madame LASSERRE Stéphanie des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du maire »

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Royat, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (Puy de Dôme) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur la Préfète du Puy-de-Dôme
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Receveur Municipal
- A l'intéressé.

Fait à Royat, le 24/03/2026

Le Maire,

Hugo FRANCK

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 26/03/26

Signature de l'intéressé :